



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau des Installations Classées

ARRETE MODIFICATIF DU 16 août 2012
Portant institution du
Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST) d'Ille et Vilaine

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE ET VILAINE

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1416-1 et R 1416-1 à R 1416-6 ;

VU le décret n° 98-362 du 6 mai 1998 modifié relatif aux plans régionaux pour la qualité de l'air ;

VU le décret n° 2001-449 du 25 mai 2001 relatif aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphériques ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006, modifié, portant institution du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine, modifié notamment par l'arrêté du 20 janvier 2009 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture d'Ille et Vilaine ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les articles 2 et 4 de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006, modifié, portant institution du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne la représentation des personnalités qualifiées :

Article 2- 4 – Quatre personnalités qualifiées dont au moins un médecin

Titulaire : un(e) représentant(e) du pôle développement durable de l'Union des Entreprises d'Ille-et-Vilaine
Suppléant : un(e) représentant(e) d'Agrocampus

Titulaire : un(e) représentant(e) d'une association intervenant dans le domaine de la qualité de l'air
Suppléant : un(e) représentant(e) d'une association intervenant dans le domaine de la qualité de l'air

2 personnalités qualifiées, dont au moins un médecin, proposées par l'Agence régionale de la Santé

Article 4- 4 – Deux personnalités qualifiées dont au moins un médecin

2 personnalités qualifiées, dont au moins un médecin, proposées par l'Agence régionale de la Santé

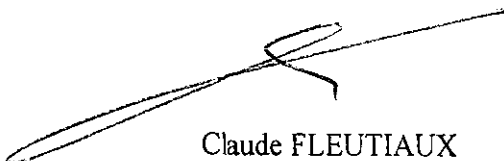
Le reste sans changement.

Article 2 : L'arrêté modificatif du 20 janvier 2009 sus-visé est abrogé.

Article 3: Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

RENNES, le 16 août 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Claude FLEUTIAUX